

Ministère de l'Éducation Nationale
Commission des Sites, Perspectives et Paysages

S. Dros
Thonon

Liste des Propriétaires:

Service des Sites
Perspectives et paysages

Commission des Sites, Perspectives et Paysages

A. ARRÊTÉ

Pumpelly, Inc., Buffalo, Albany New-York

Le ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages de Haute-Savoie dans sa séance du 23 octobre 1945

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de Haute-Savoie l'ensemble formé à Thonon, par le château de Thuyset et ses abords.

COPIE

Délimitation:

- Au nord - par le chemin de Ripaille à Vougy
- à l'Est - la R.N. 5.
- au sud - la clôture du domaine de Thuyset
- à l'Ouest - le chemin de la Combaz

Parcelles cadastrales visées:

section A - n°s 1569 à 1574, 1583 à 1601.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Thonon et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 8 JAN 1947

Par déléguation
Le Directeur général de l'Architecture

Signé: R. BARRIS

Pour l'architecte
Le Chef
M. Barris